

AMUNDI EURO LIQUIDITY SHORT TERM GOVIES - E

REPORTING

Communication
Publicitaire

31/03/2024

Article 8

MONÉTAIRE COURT TERME

Données clés (Source : Amundi)

Valeur Liquidative (VL) : **198,4717 (EUR)**
 Date de VL et d'actif géré : **28/03/2024**
 Actif géré : **3 460,88 (millions EUR)**
 Code ISIN : **FR0011399633**
 Indice de référence : **100% €STR CAPITALISE (OIS)**
 Eligibilité : **Compte-titres, Assurance-vie**
 Type de VL Monétaire : **VL variable**

Objectif d'investissement

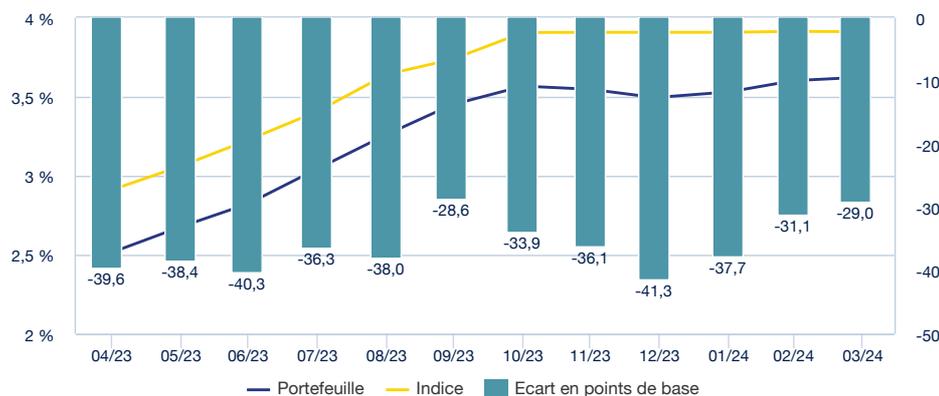
L'objectif de gestion est de préserver le capital investi et de vous offrir une performance égale à l'€STR capitalisé diminuée des frais courants. Cependant dans certaines situations de marché telles que le très faible niveau de l'€STR, la valeur liquidative de votre fonds pourra baisser de manière structurelle et affecter négativement le rendement de votre fonds, ce qui pourrait compromettre l'objectif de préservation du capital de votre fonds.

Caractéristiques principales (Source : Amundi)

Forme juridique : **Fonds Commun de Placement (FCP)**
 Date de création de la classe : **13/03/2013**
 Eligibilité : **Compte-titres, Assurance-vie**
 Affectation des sommes distribuables : **Capitalisation**
 Souscription minimum: 1ère / suivantes : **10 Part(s)**
 Limite de réception des ordres :
Ordres reçus chaque jour J avant 12:25
 Frais d'entrée (maximum) : **1,00%**
 Frais courants : **0,16% (prélevés)**
 Coûts de transaction : **0,06%**
 Frais de conversion : **0,00 part(s)**
 Frais de sortie (maximum) : **0,00%**
 Durée minimum d'investissement recommandée :
1 jour à 1 mois
 Commission de surperformance : **Non**

Fonds non garanti en capital

Performances (Source : Fund Admin) - Les performances passées ne préjugent pas des performances futures



Indicateur de risque (Source : Fund Admin)



Risque le plus faible Risque le plus élevé

L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous gardez le produit pendant 1 jour à 1 mois. L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Indicateur(s) glissant(s) (Source : Fund Admin)

	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
Volatilité du portefeuille	0,05%	0,26%	0,23%	0,17%
Volatilité de l'indice	0,05%	0,27%	0,24%	0,18%
Tracking Error ex-post	0,01%	0,02%	0,02%	0,01%

* La volatilité est un indicateur statistique qui mesure l'amplitude des variations d'un actif autour de sa moyenne. Exemple : des variations de +/- 1,5% par jour sur les marchés correspondent à une volatilité de 25% par an.

Performances glissantes * (Source : Fund Admin)

Depuis le	Depuis le	1 mois	3 mois	1 an	3 ans	5 ans	10 ans	Depuis le
	29/12/2023	29/02/2024	29/12/2023	31/03/2023	31/03/2021	29/03/2019	31/03/2014	15/03/2013
Portefeuille	3,59%	3,62%	3,59%	3,35%	0,97%	0,29%	-0,08%	-0,07%
Indice	3,92%	3,91%	3,92%	3,73%	1,26%	0,57%	0,17%	0,16%
Ecart	-0,33%	-0,29%	-0,33%	-0,38%	-0,30%	-0,28%	-0,25%	-0,23%

Performances calendaires * (Source : Fund Admin)

	2023	2022	2021	2020	2019	2018	2017	2016	2015	2014
Portefeuille	2,90%	-0,28%	-0,78%	-0,69%	-0,67%	-0,64%	-0,66%	-0,54%	-0,23%	0,00%
Indice	3,29%	-0,02%	-0,55%	-0,47%	-0,40%	-0,37%	-0,36%	-0,32%	-0,11%	0,10%
Ecart	-0,39%	-0,26%	-0,24%	-0,23%	-0,27%	-0,28%	-0,30%	-0,21%	-0,12%	-0,10%

* Source : Fund Admin. Les performances sont calculées dans la devise de référence, sur des données historiques. Les performances affichées sont nettes de frais de gestion. (1) Les performances calendaires couvrent des périodes complètes de 12 mois pour chaque année civile. Les performances sont annualisées sur une base de 360 jours sur une période < 1 an et 365 jours sur une période > 1 an (exprimées à l'arrondi supérieur). La valeur des investissements peut varier à la hausse ou à la baisse selon l'évolution des marchés.

Indicateurs (Source : Amundi)

	Portefeuille
Sensibilité *	0,00
Note moyenne	AA+
Nombre de lignes	83
Nombre d'émetteurs	13

* La sensibilité (en points) représente le changement en pourcentage du prix pour une évolution de 1% du taux de référence

MONÉTAIRE COURT TERME ■



Patrick Simeon

Responsable de la gestion Monétaire



Baptiste Loubert

Gérant de portefeuille

Commentaire de gestion

Politique monétaire :

Le taux d'intérêt des opérations principales de refinancement ainsi que ceux de la facilité de prêt marginal et de la facilité de dépôt demeurent inchangés à respectivement 4,50 %, 4,75 % et 4,00 %.

L'Estr s'établit quant à lui aux alentours de 3,90%.

Lors de la réunion du 7 mars, La BCE a indiqué que les nouvelles projections montrent que l'inflation atteindra l'objectif de 2% en 2025. Cependant, Christine Lagarde a déclaré que même s'il y a un net ralentissement des prix à la consommation, la BCE n'est pas "suffisamment confiante" à l'heure actuelle pour commencer un assouplissement monétaire.

Toute prise de décision restera dépendante des données. Ainsi, la BCE restera attentive aux prochains chiffres sur l'évolution des salaires qui arriveront dans les prochains mois, notamment en juin.

La prochaine réunion du conseil des gouverneurs aura lieu le 11 avril

Politique de gestion :

- Liquidité :

"Le portefeuille est liquide à 24 heures du fait des calls attachés aux opérations de prises en pension.

L'overnight et les prises en pension représentent 93% de l'actif du fonds en fin de mois."

- Risque de taux :

La maturité moyenne pondérée (MMP) du portefeuille s'établit à 2 jours en fin de période, ce qui permet de profiter immédiatement de mouvement de hausse de taux.

- Risque pays :

Les prises en pension portent essentiellement sur des titres d'agences ou d'Etats de la zone euro.

A noter qu'un BTF 1 mois traite à 3,80%, soit (soit Estr-10 bps).

L'exposition sur les BTF atteint 7 % de l'actif du fonds en fin de mois.

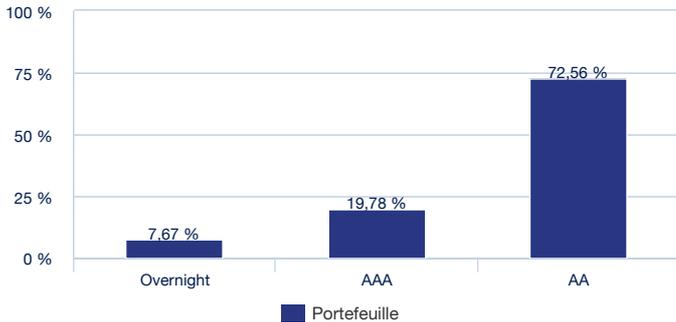
- Durée de vie moyenne et rating moyen :

La durée de vie moyenne pondérée (DVMP) de ce portefeuille appartenant à la catégorie « monétaire court terme » s'établit à 2 jours.

Le fonds est noté AAmmf par l'agence de notation Fitch Ratings.

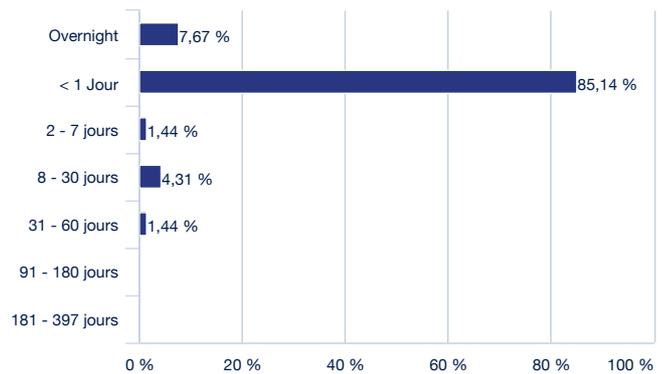
Composition du portefeuille (Source : Amundi)

Répartition par notations long terme (Source : Amundi)



Rating médian calculé des trois agences de notation de crédit: Fitch, Moody's et Standard & Poor's

Répartition par maturités (Source : Amundi)



Principales lignes (Source : Amundi)

	Portefeuille	Maturité	Pays	Groupe d'instrument	Contrepartie *
FRANCE	5,39%	30/03/2024	France	Repo	BNP PARIBAS
FRANCE	3,17%	30/03/2024	France	Repo	NATIXIS
FRANCE	3,13%	30/03/2024	France	Repo	BNP PARIBAS
FRANCE	2,89%	30/03/2024	France	Repo	HSBC CONTINENTAL EUROPE
CADES	2,85%	30/03/2024	France	Repo	CREDIT AGRICOLE CORPORATE AND INV. BANK
EUROPEAN UNION	2,50%	30/03/2024	Zone Euro	Repo	BANCO SANTANDER CENTRAL HISPANO SA
FRANCE	2,31%	30/03/2024	France	Repo	BANCO SANTANDER CENTRAL HISPANO SA
FRANCE	2,02%	30/03/2024	France	Repo	HSBC CONTINENTAL EUROPE
EUROPEAN UNION	1,99%	30/03/2024	Zone Euro	Repo	BANCO SANTANDER CENTRAL HISPANO SA
FRANCE	1,90%	30/03/2024	France	Repo	LA BANQUE POSTALE

* Pour les prises en pension, la maturité affichée correspond au temps nécessaire pour déboucler l'opération

* Colonne contrepartie: information uniquement disponible pour les prises en pension

Pour les prises en pension, la maturité affichée correspond au temps nécessaire pour déboucler l'opération

* Colonne contrepartie: information uniquement disponible pour les prises en pension

MONÉTAIRE COURT TERME ■

Ratio de Liquidités * (Source : Amundi)

Actifs à échéance journalière	92.57 %
Actifs à échéance hebdomadaire	99.80 %

*RÈGLEMENT (UE) 2017/1131 sur les Fonds Monétaires

Pour les fonds monétaires à court terme à VL à faible volatilité, au moins 10 % de leurs actifs sont à échéance journalière ou sont constitués d'accords de prise en pension auxquels il peut être mis fin moyennant un préavis d'un jour ouvrable ou de liquidités dont le retrait peut être effectué moyennant un préavis d'un jour ouvrable; au moins 30 % de leurs actifs sont à échéance hebdomadaire ou sont constitués d'accords de prise en pension auxquels il peut être mis fin moyennant un préavis de cinq jours ouvrables ou de liquidités dont le retrait peut être effectué moyennant un préavis de cinq jours ouvrables. Les actifs présentant un degré élevé de liquidité, pouvant être vendus et réglés dans un délai d'un jour ouvrable et ont une échéance résiduelle de 190 jours au maximum peuvent également être inclus dans les actifs à échéance hebdomadaire dans la limite de 17,5 %;

Pour les fonds monétaires à court terme à VLV à court terme, au moins 7,5 % de leurs actifs sont à échéance journalière ou sont constitués d'accords de prise en pension auxquels il peut être mis fin moyennant un préavis d'un jour ouvrable ou de liquidités dont le retrait peut être effectué moyennant un préavis de cinq jours ouvrables; au moins 15 % de leurs actifs sont à échéance hebdomadaire ou sont constitués d'accords de prise en pension auxquels il peut être mis fin moyennant un préavis de cinq jours ouvrables ou de liquidités dont le retrait peut être effectué moyennant un préavis de cinq jours ouvrables.

Votre fonds présente un risque de perte en capital supporté par l'investisseur. Sa valeur liquidative peut fluctuer et le capital investi n'est pas garanti. Le fonds ne peut en aucun cas s'appuyer sur un soutien extérieur pour garantir ou stabiliser sa valeur liquidative. Investir dans un fonds monétaire est différent d'un investissement dans des dépôts bancaires.

Avertissement

Document simplifié et non contractuel, destiné à être remis exclusivement aux porteurs de parts. Les caractéristiques principales du fonds sont mentionnées dans sa documentation juridique, disponible sur le site de l'AMF ou sur simple demande au siège social de la société de gestion. La documentation juridique vous est remise avant toute souscription à un fonds. Investir implique des risques : les valeurs des parts ou actions des OPC sont soumises aux fluctuations du marché, les investissements réalisés peuvent donc varier tant à la baisse qu'à la hausse. Par conséquent, les souscripteurs des OPC peuvent perdre tout ou partie de leur capital initialement investi. Il appartient à toute personne intéressée par les OPC, préalablement à toute souscription, de s'assurer de la compatibilité de cette souscription avec les lois dont elle relève ainsi que des conséquences fiscales d'un tel investissement et de prendre connaissance des documents réglementaires en vigueur de chaque OPC. La source des données du présent document est Amundi sauf mention contraire. La date des données du présent document est celle indiquée en tête du document sauf mention contraire.